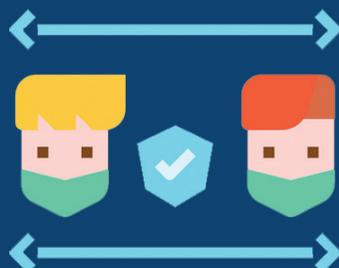




## LA REPRISE DES INTERVENTIONS DE TRAVAUX OU D'ENTRETIEN-MAINTENANCE DANS VOTRE RÉSIDENCE



# LES BONNES PRATIQUES LORS D'INTERVENTIONS DANS VOTRE RÉSIDENCE

**A**près une période de suspension des travaux dans ses immeubles, 3F reprend les interventions techniques de manière progressive. Nous vous présentons ici quelques bonnes pratiques à respecter pour votre sécurité.

IL EST IMPORTANT DE SUIVRE LES CONSIGNES DES ENTREPRISES DE TRAVAUX QUI INTERVIENDRONT ET NOTAMMENT :

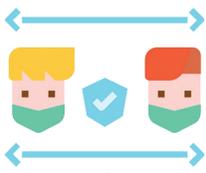
- ▶ Répondre au questionnaire qui sera réalisé avant les travaux.
- ▶ Respecter les gestes barrières.



**Porter un masque**



**Se laver les mains**



**1 mètre**



**Tousser dans son coude**



**1**

## ORGANISATION DE L'INTERVENTION DANS VOTRE LOGEMENT

- ▶ Préalablement à toute intervention un rendez-vous sera fixé en concertation avec vous, et vous devrez répondre à un questionnaire.

**2**

## AVANT L'INTERVENTION DANS VOTRE LOGEMENT

- ▶ Aérez longuement la pièce avant l'intervention.
- ▶ Si l'intervention nécessite d'accéder derrière des meubles, vous devez les déplacer vous-même avant les travaux.

**3**

## PENDANT L'INTERVENTION DANS VOTRE LOGEMENT

- ▶ Dans le respect des gestes barrières, vous devez rester à distance et éviter tout contact avec le(s) intervenant(s).
- ▶ Le port du masque est recommandé si vous devez interagir avec le(s) intervenant(s).
- ▶ Vous ne devez pas rester dans la pièce dans laquelle a lieu l'intervention.

**4**

## APRÈS L'INTERVENTION DANS VOTRE LOGEMENT

- ▶ Nous vous recommandons d'aérer la pièce après l'intervention.

Les travaux effectués dans votre résidence sont réalisés par des entreprises qui respectent les gestes barrières. Ces interventions impliquent parfois quelques contraintes pour vous, locataires : c'est pourquoi nous vous demandons d'appliquer les consignes suivantes pour que ces interventions se déroulent dans les meilleures conditions pour tous et toutes.

# 5

## TRAVAUX DANS LES PARTIES COMMUNES

- ▶ Gardez vos distances et évitez les contacts avec le(s) intervenant(s) en respectant la signalisation (affichage et/ou marquage et/ou barrière) mise en place.
- ▶ Limitez le nombre de passages en tenant compte des horaires de travaux qui vous ont été communiqués.



# 6

## TRAVAUX SUR LES FAÇADES ET BALCONS/TERRASSES

- ▶ Evitez d'ouvrir les fenêtres et portes-fenêtres pendant les interventions.
- ▶ Pour les balcons et terrasses : vous devez entièrement débarrasser l'espace de tout objet/meuble et ne pas accéder à cet espace pendant la durée qui vous aura été indiquée.
- ▶ A noter : suivant la nature de l'intervention, il peut vous être demandé de fermer vos volets.

